



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

COPIE

L'Abbaye, le 8 janvier 2018

Préavis municipal n° 01/2018
AMÉNAGEMENT SYLVO-PASTORAL
DES ALPAGES COMMUNAUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Introduction

La Municipalité a établi une planification de l'aménagement de son patrimoine sylvo-pastoral en 2006. Les priorités ont été définies et un calendrier, par étapes, a été mis en place. Comme vous le savez, de nombreux ouvrages ont dès lors été entrepris.

L'objet de ce préavis porte sur les derniers ouvrages prévus initialement dans les plans d'investissements présentés à votre conseil d'année après année et surtout en date du 12 décembre 2017. Les travaux à effectuer pour cette législature, si vous acceptez ce préavis, se feront en trois étapes, à savoir : la création d'une fosse à purin et fumière au chalet du Mollendruz, la réfection de la toiture du Pré d'Etoy, ainsi que celle du chalet Neuf des Molards.

Le but de ces aménagements est de maintenir notre patrimoine tout en permettant à nos amodiataires de disposer d'un outil de travail à même de faire face aux évolutions techniques et économiques.

1. FOSSE A PURIN ET FUMIERE

Le volume actuel de la fosse à purin du chalet du Mollendruz n'est pas suffisant, ce qui contraint l'amodiatiaire à devoir la vider régulièrement et pas toujours au bon moment.

Les canalisations trop petites en diamètres sont souvent bouchées, ce qui nécessite de pousser le lisier et la paille avec des lambourdes pour déboucher les tuyaux. La création d'une nouvelle fosse permettra de palier ce déficit et sera complètement indépendante de la fosse actuelle.

Point très important, la création de ce nouvel ouvrage rend possible la séparation des eaux usées ou des eaux grises de la buvette (élimination à la STEP) puisque ces eaux iront dans l'ancienne fosse ; le purin de l'exploitation d'estivage seront épanchue sur l'alpage.

A noter que l'amodiatiaire nous a confirmé de traire ses vaches dans l'écurie et c'est aussi pour cela que nous avons rénové le fonds de celle-ci il y a environ deux ans.

Etant situé en zone S3 de protection des eaux, la future fosse doit répondre à plusieurs normes spécifiques à la zone (détecteur de fuites, épaisseur des murs, etc.) impliquant un surcoût par rapport à une fosse conventionnelle.

La soumission pour la construction de cet ouvrage a été envoyée à quatre entreprises de génie civil.

Le montant total TTC pour la construction d'une fosse à purin, avec une fumière et diverses canalisations à refaire au chalet du Mollendruz s'élève à CHF 106'824.-.

2. TOITURES

Des travaux sont nécessaires afin de maintenir ces chalets hors d'eau. En effet, la couverture de ces toitures est ancienne (tôles aujourd'hui rouillées et clouées sur les tavillons) et des infiltrations ont été constatées. Des travaux de charpente et de sous-couverture sont nécessaires avant la pose de la couverture en tôles thermolaquées. Surtout au chalet du Pré d'Etoy, l'appentis côté bise est complètement détruit. La soumission pour ces travaux a été envoyée à quatre entreprises de la région.

Les coûts sont répartis de la manière suivante :

Tableau 1 Toitures - Répartition des coûts

		Pré d'Etoy	Chalet Neuf des Molards
N°	Libellé	Montant [CHF]	Montant [CHF]
1	Echafaudages	1'183	2'564
2	Démontage	25'002	25'197
3	Charpente et sous-toiture	60'208	52'871
4	Ferblanterie/couverture	47'768	45'558
	Total HT	134'161	126'190
5	TVA 7.7%	10'330	9'717
	Montant total	144'492	135'907